

COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°06/2023

Date de convocation : 1^{er} mars 2023
Date d'affichage : 1^{er} mars 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 27

L'an deux mil vingt-trois à dix-neuf heures trente, le jeudi neuf mars le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard GOUROVITCH, Maire.

Etaient présents : Mmes MONNIER, DIEUMEGARD, AUGROS, PERROT, TWARDAWA, BELABED, FAYAT, MANASSÉ, Mrs GUIBERT, ROBBE, LEBoulLENGER, SAILLARD, BIGOT, AUGROS, GAILLARD, MARIÉ, RICHARD, JACQUIER, GUIVARC'H.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Absents : Mr LOPES DUQUE avec pouvoir à Mr GUIVARC'H, Mme LOPES DUQUE avec pouvoir à Mme AUGROS , Mr LAMÉ avec pouvoir à Mr GAILLARD, Mme CORÉ avec pouvoir à Mr LEBoulLENGER , Mme MARIÉ avec pouvoir à Mr MARIÉ, Mme DIDERIK avec pouvoir à Mme PERROT, Mr FISCHER avec pouvoir à Mr SAILLARD.

Mr ROBBE a été élu secrétaire.

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE DEUXIEME CLASSE A TEMPS COMPLET

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 23 février 2023 au taux de promotion de 100% pour l'avancement de grade d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe,

Vu l'exposé de Mr le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

DECIDE la création d'un poste d'animateur territorial principal de deuxième classe à temps complet à compter du 1er avril 2023.

DIT que la dépense sera prévue au BP 2023 à l'article 64111

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits et ont signé au registre les membres présents.




Le Maire,
Gérard GOUROVITCH.

Accusé de réception en préfecture
077-217704139-20230309-06-2023-DE
Date de télétransmission : 10/03/2023
Date de réception préfecture : 10/03/2023